Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-31_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 31-08-2025-CM : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale

Les habitants de la commune de Binic-Étables-sur-Mer bénéficient de services de restauration collective desservant 4 écoles, 2 résidences autonomie et 2 centres de loisirs. L'organisation diffère selon le type d'établissement.

En 2020, la commune a fait réaliser un audit pour évaluer l'efficacité de ce service et la qualité des repas, dans le but de proposer des pistes d'amélioration. L'audit a confirmé la nécessité d'associer agents et usagers à la réflexion et a mis en évidence plusieurs leviers d'évolution.

Pour concrétiser ces réflexions, la commune s'est fait accompagner par le groupement de cabinets Terralim / Les Petits Ruisseaux. Les échanges et ateliers ont conduit à privilégier la municipalisation du service de restauration collective et la construction d'une cuisine centrale, destinée à produire chaque année :

- Repas scolaires : 60 000
- Repas ALSH : 8 000

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-31_08_2025_CM-DE

- Repas portés : 30 000
- Repas résidences : 90 000

Le bâtiment sera implanté sur les parcelles cadastrées C 1173 et C 900, d'une superficie totale de 7 922 m², situées rue des Lilas.

L'équipement assurera la production de repas sur 5 jours par semaine, livrés en liaison chaude ou froide. Les livraisons seront effectuées par un petit utilitaire.

Ce projet s'inscrit dans une démarche municipale globale. Il prévoit ultérieurement une extension pour intégrer une unité de production de produits frais.

La future cuisine s'organisera en zones fonctionnelles (réception, préparation, cuisson, conditionnement, etc.), conformément aux règles d'hygiène et de sécurité. Le site comportera également des vestiaires, douches, bureaux et une salle de réunion.

Après une étude de faisabilité financière, juridique et organisationnelle, la commune, assistée du cabinet ARWYTEC (AMO), a établi un programme de travaux évalué à 2 000 000 € HT (base février 2025), auxquels s'ajoutent 338 000 € HT de frais divers (géomètre, études, maîtrise d'œuvre, contrôle technique...).

Procédure de concours :

Compte tenu du montant estimé, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour sélectionner une équipe chargée de la conception et de la réalisation du projet. Par délibération du 5 mars 2025, le Conseil municipal a :

- Approuvé l'opération de construction de la cuisine centrale rue des Lilas ;
- Autorisé le lancement d'un concours restreint sur esquisse et le Maire à signer tous les actes afférents ;
- Rappelé l'enveloppe financière de 3 100 000 € TTC inscrite à l'autorisation de programme.

Le 31 mars 2025, la procédure de concours restreint d'architectes a été ouverte, conformément aux articles L2125-1 (2°) et R2162-15 à R2162-26 du Code de la commande publique.

Un jury a été désigné par arrêté. À l'issue de la première phase (appel à candidatures), trois équipes ont été retenues pour participer au concours.

Après examen des prestations, le 02 septembre 2025, le jury a désigné le lauréat, un groupement conjoint solidaire dont le projet est évalué à 2 178 848 € HT. Une décision du Maire a formalisé le choix du groupement suivant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-31_08_2025_CM-DE

FABER	35 bd de la Liberté 35 220 CHATEAUBOURG	Mandataire = Architecte - OPC
BET AUA Structures	53 rue Jules Vallès 35 000 RENNES	Co-traitant Economiste de la construction BET Fluides Structure
BET PROCESS CUISINES BLANCHISSERIES	4 rue Edouard Branly 35 170 BRUZ	Co-traitant BET Cuisine Restauconcepteur
BET HINOKI	2 le Gravier 35 640 EANCE	Biodiversité Environnement HQE
GROUPE GAMBA	163 rue du Colombier 31 670 LABEGE Etablissement qui exécutera la prestation : Parc d'activités des Grésillières 5 avenue Jules Vernes 44 230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	Co-traitant Acoustique

Il est rappelé que chacun des trois candidats a été indemnisé de 8 320 € HT pour son projet rendu, et que l'indemnité versée au lauréat constitue une avance sur ses honoraires.

Négociation du marché de maîtrise d'œuvre :

À la suite du concours, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence a été engagée pour attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat.

Le 22 octobre 2025, une négociation a été conduite sur le contenu du contrat et du projet esquisse, portant sur :

1. Clauses administratives

- Démarrage à la notification du marché.

- Délais : la durée d'études initiale de 6 mois, jugée trop courte, a été portée à 9 mois, prolongeant le délai global de réalisation.

2. Rémunération du maître d'œuvre

Montant prévisionnel initial des travaux : 2 178 848 € HT

Rémunération provisoire avant négociation : 302 191,77 € HT (taux 12,52%) avec :

- Mission de base : 272 791,77 € HT
- Mission complémentaire OPC : 15 600 € HT
- Mission complémentaire Exécution partielle : 13 800 € HT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-31_08_2025_CM-DE

Les options suivantes étaient proposées :

- Accompagnement certificat Effinature : + 5 250 € HT
- Mesure du bruit résiduel : + 2 500 € HT

Pour se rapprocher de l'enveloppe de 2 000 000 € HT fixée par la maîtrise d'ouvrage, le lauréat a proposé des pistes d'optimisation :

- Optimisation de la surface des chambres froides : - 75 000 € HT
- Suppression de 40 cm de végétalisation lourde : - 39 760 € HT

Après négociation, le 13 novembre 2025, le groupement a remis sa proposition finale valable 120 jours:

- Enveloppe travaux après optimisation : 2 065 000 € HT
- Taux de rémunération : 12,30%
- Rémunération de base provisoire : 253 995 € HT
- Mission OPC : 15 000 € HT
- Mission Exécution partielle - quantitatifs : 13 400 € HT
- Option mesure du bruit résiduel : 2 500 € HT

L'enveloppe proposée excède de +3,25% (+65 000 € HT) celle fixée initialement, mais reste cohérente et acceptable au regard du projet.

Le coût global (travaux + honoraires + missions complémentaires) s'élève à 2 816 874 € TTC, soit un montant inférieur à l'enveloppe de l'autorisation de programme de 3 100 000 € TTC.

Etant précisé que le projet a été présenté

- En commission travaux du 27 novembre 2025
- En réunion plénière du 3 décembre 2025
- En commission MAPA du 1er décembre 2025
- En comité social territorial du 4 décembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint nommé ci-dessus dont le mandataire solidaire est le cabinet d'architectes FABER - 35 bd de la Liberté - 35 220 CHATEAUBOURG

AUTORISE le Maire à signer le marché pour un montant provisoire de 284 895€ HT (mission de base + missions complémentaires + option)

AUTORISE le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires, notamment le permis de construire.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor